

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 24

De votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-deux septembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. ERRAMI Nouredine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - M. GREDOIRE Jordan - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - Mme KULOVAC Ferzada - Mme LEMESLE Catherine - M. OLLIVIER Jean

Pouvoirs de vote :

Mme LEMESLE Catherine à Mme LAHAYE Marie-France
Mme BEAUSSIER Imène à M. BEAUSSIER Benoit

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

VIE SCOLAIRE – ENFANCE JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

Réf. : GD/VLB/26/07

OBJET 7.10 – CRÉDITS SCOLAIRES – GROUPE SCOLAIRE ÉRIC TABARLY

EXPOSÉ

Il est proposé au conseil municipal d'ajuster les crédits par élève alloués en 2026 afin de tenir compte de l'augmentation de 20 élèves élémentaires constatée à la rentrée scolaire 2026-2027 d'une part et la création de classe d'autre part. Cette augmentation, calculée au prorata de la période de septembre à décembre 2026, donne la répartition suivante :

► **Bibliothèque scolaire**

- École élémentaire (2,62 € x 20 élèves/3) **17,47 €**

► **Fournitures scolaires**

- École élémentaire (44,78 € x 20 élèves/3) **298,53 €**

► **Forfait transport et projets d'école**

- École élémentaire : **19,51 € par élève**
19,51 € x 20 élèves/3 **130,07 €**

Il est proposé au conseil municipal de :

- Valider les crédits supplémentaires au Groupe Scolaire Éric Tabarly

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Valider les crédits supplémentaires au Groupe Scolaire Éric Tabarly.

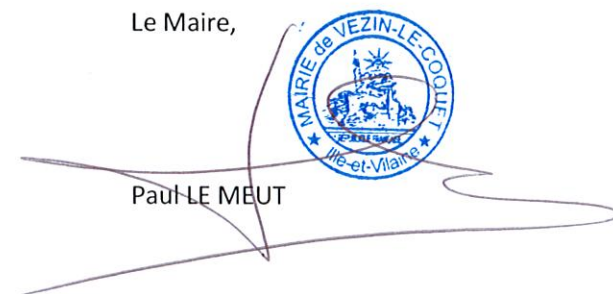
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,



Paul LE MEUT